



# LES BERGERONNETTES DE REHON

## SAISON 2025 – 2026

Les entraînements des Bergeronnettes vont reprendre au COSEC André Rudoni de HEUMONT, rue Jean Feuillette.

### 1. HORAIRES

- Pour les JEUNESSES nées en 2012 - 2013 – 2014 et 2015, et pour les AINEES nées avant et en 2011 :

La saison reprendra à partir du mercredi 10 septembre 2025.

Les entraînements se dérouleront les mercredis de **17h00 à 19h00** et les vendredis de **17h30 à 20h**, pour toutes les gymnastes de ces sections. Merci de respecter ces horaires.

- Pour les POUSSINES nées en 2016 - 2017 - 2018 et 2019 :

La saison reprendra à partir du mercredi 10 septembre 2025.

Les entraînements se dérouleront les mercredis de **15h00 à 17h00** et à partir de janvier 2026, une séance supplémentaire s'ajoutera les mardis de 17h à 18h30 (sous réserve d'un nombre suffisant de participantes). Merci de respecter ces horaires.

- Pour les inscriptions, une permanence aura lieu pour accueillir les parents, les **Mercredis 10 et 17 septembre 2025 de 15h00 à 17h30**.

### 2. TARIFS ET CATEGORIES

	COTISATION ANNUELLE	LICENCE	TOTAL POUR LA SAISON
POUSSINES	<b>75€</b>	<b>60€</b>	<b>135€</b>
JEUNESSES	<b>85€</b>	<b>60€</b>	<b>145€</b>
AINEES	<b>85€</b>	<b>60€</b>	<b>145€</b>

Remarque pour l'inscription de plusieurs enfants :

le deuxième enfant (le plus jeune, paie une demi-cotisation)

si 2 poussines, la première poussine paie (75 + 60) -> 135€

la deuxième poussine paie ( $75/2 = 37,5 + 60$ ) -> 97,5€

si 1 poussine + 1 jeunesse/ainée, la jeunesse/ainée paie (85 + 60) -> 145€

la poussine paie ( $75/2 = 37,5 + 60$ ) -> 97,5€

si 2 jeunesses/ainées ou 1 jeunesse + 1 ainée, la jeunesse/ainée paie (85 + 60) -> 145€

la deuxième jeunesse/ainée paie ( $85/2=42,5 + 60$ ) -> 102,5€

### 3. Inscription

Pour l'inscription de leur fille, les parents doivent fournir :

- Une **attestation de santé** (plus besoin de certificat médical si toutes les cases NON sont cochées).

- Une **photo d'identité** A ENVOYER uniquement PAR MAIL à christianmast@hotmail.fr pour la licence.

- La **fiche de renseignements** ou le **formulaire-internet** (via le lien fourni par le club) dûment complétée et signée (les fiches remplies par internet seront distribuées à la rentrée pour être signées).

- La **cotisation annuelle** (règlement en espèces, par virement ou par chèque (plusieurs chèques possibles, merci de préciser au dos du chèque, le mois souhaité pour la mise en banque sur chaque chèque, les encaissements se feront dans la mesure du possible chaque début de mois, maximum sur 3 mois : octobre, novembre, décembre)).

- 1 **chèque de caution de 100€** pour le survêtement, merci de ne pas dater votre chèque de caution (il ne sera pas encaissé).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de BERGERONNETTES DE REHON.

**Tous les documents ou règlement (espèces ou chèques) remis aux monitrices devront être mis **sous enveloppe** avec le nom et le prénom de la gymnaste dessus.**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour des raisons d'assurance, la cotisation ainsi que toutes les pièces demandées ci-dessus, devront être remis **au plus tard le 26 Septembre 2025**, sans quoi votre enfant ne pourra plus participer aux entraînements. Une fois l'inscription confirmée, la cotisation ne sera en aucun cas remboursée.

Renseignements chez Mr MAST Christian au 06 42 39 27 80 ou christianmast@hotmail.fr